

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppesdu 18 novembre 2014Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 18 novembre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS GRENIER, après convocation légale faite le 12 novembre, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 24
de présents : 20
de votants : 22

Étaient présents : Mmes BOCHER, BLONDEL, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, SLEMBROUCK, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, WAYMEL, WOLFCARIUS.

Absents : Mme RICQUE, M. HOURIEZ

Pouvoirs : Mme ACCART à M. WOLFCARIUS, M. VAN DRIESSCHE à M. DE BEURMANN.

=====

Mise à disposition d'un distributeur automatique de boissons - MBF

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire pour la mise en dépôt de deux distributeurs de boissons et petites alimentations dans le Musée de la Bataille de Fromelles.

La proposition de la société DENOYELLE n'entraînera aucun coût pour le MBF mais engendrera une recette trimestrielle basée sur le chiffre d'affaire de ces distributeurs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise la conclusion avec la société DENOYELLE DISTRIBUTION d'une convention de mise en dépôt d'un distributeur automatique de boissons chaudes et d'un distributeur de biscuiteries, chips et boîtes de boissons non alcoolisés installés au Musée de la Bataille de Fromelles à la commune de Fromelles ;
- Accepte le reversement par la société DENOYELLE d'une partie du chiffre d'affaire hors taxe de 40% sur les Boissons chaudes et de 25 % sur les boîtes et les confiseries;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette convention.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



Envoyé en préfecture le 21/11/2014

Reçu en préfecture le 21/11/2014

Affiché le

188
SLOW